



FRIGO
51, rue Saint Michel
69007 Lyon, France
téléphone 872 46 10

RINALDO BIANDA
Gallerie FLAVIANNA

Via Varenna 45.
LOCARNO

Lyon, le 1 Septembre 1981

Cher Rinaldo, cher Lorenzo,

Je viens de rentrer de vacances et j'espère ne pas être trop en retard pour répondre à votre courrier du 18 Aout.

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour l'accueil fantastique que nous avons eu à Locarno. Je voudrais aussi vous féliciter pour la grande qualité que vous avez apportée à ce 2ème festival VIDEO-ART. Le succès qu'il a rencontré en est une preuve incontestable et engage l'avenir dans les meilleures conditions.

Je me suis permis de mettre quelques idées sur le papier. Elles tentent de reprendre certains thèmes débattus durant le festival.

En ce qui concerne nos activités, nous sommes en train de préparer des documents à ce sujet. Dès qu'ils seront prêts, nous vous en enverrons.

Nous avons commencé à travailler sur la semaine que nous passerons à Locarno. Nous tenons à vous faire des propositions précises. Là encore, dès que nous aurons défini ce que nous pouvons faire, ce sera sans doute un travail de groupe, nous vous ferons parvenir un projet.

Voilà, je pense n'avoir rien oublié.....

Trés amicalement,

FDS
FAITS DIVERS SYSTEM

51 rue Saint Michel
69007 LYON FRANCE
(7) 861.31.97 et 872.46.10



FRIGO
51, rue Saint Michel
69007 Lyon, France
téléphone 872 46 10

Quelques notes sur le fonctionnement du festival.

En préalable, il serait souhaitable d'augmenter les possibilités du jury de voir dans de bonnes conditions toutes les vidéos **présentées** en concours qu'il dispose **plus encore** du temps nécessaire pour mener à bien sa tâche. Par Ailleurs, ne faudrait-il pas imaginer une solution qui permette de présenter deux sélections :

- 1- Une sélection hors concours de vidéos importantes, oeuvres de références, expérimentation, premiers travaux etc..... Des programmes pourraient être conçus à ce propos , par **thème**, par auteur, par groupe etc...
- 2- Une sélection qui ferait l'objet d'un concours correspondant à certains critères qui restent à définir , parmi lesquels la date ou le fait que ce soit une première vision publique afin d'éviter que des bandes ayant déjà 6 ou 7 ans (souvent connues, parfois différentes du travail actuel de l'artiste) ne se trouvent en compétition.

Composition du jury . Il me semble important que dans un contexte qui voit tous les jours se modifier les composants du secteur vidéo-art , il serait particulièrement enrichissant de composer un jury sur la plus large représentation :

critiques, responsables de galeries, de musées, de groupe, mais aussi de producteurs et d'artistes. Ces **derniers** ont un rôle important à assurer. Une manière d'opérer consisterait en ce que des artistes ayant été retenus par le jury d'une année se retrouvent membres de l'année suivante. Ceci se pratique couramment dans d'autres festivals et concours.

Des discussions suscitées lors du 2ème festival art vidéo 81 à Locarno, il ressort une grande difficulté à évaluer des programmes qui se situent tout du moins en **apparence**, assez loin les uns des autres dans les genres qu'ils représentent. Je remarquerai qu'une tendance se manifeste alors **rapidement** qui recherche le programme authentiquement vidéo. Seulement, cette recherche se heurte tout aussi rapidement à bon nombre de difficultés pour atteindre une définition générale satisfaisante. On en arrivera à ne plus pouvoir **aborder** ce problème que sous deux angles :

1 - Le premier tente de définir par la négative : Sera "vidéo" ce qui ne ressemble pas , ou mieux, ce qui ne peut pas être réalisé avec d'autres moyens - photo, cinéma etc...- . Une telle approche ne peut pas être satisfai-ant en ce sens qu'elle restreint rapidement l'activité vidéo-art aux seuls travaux sur le "média" (travaux sur le direct ou le feed-back en particulier) et travaux sur le message électronique (colorisations, incrustations, etc... c'est-à-dire toute la gamme des effets visuels couramment utilisés à la télévision) . Or, il est indéniable que la vidéo définit

..../....



FRIGO
51, rue Saint Michel
69007 Lyon, France
téléphone 872 46 10

2.
...../.....

aussi un rapport à l'image et une pratique particulière de l'image. Le simple enregistrement de plus de 20 heures d'interviews sur le concept "Dolce" de Barrucchetto en est une bonne illustration. Il pouvait être tourné en films, il le fut en vidéo.

C'est avec la vidéo qu'apparaît cette démarche, et l'étonnement qui naît à la vue et à l'audition de ces "conversations" résulte d'une liberté d'image et d'une liberté "de la situation", bien connues de ceux qui tournent en vidéo.

Ainsi rapidement, on en arrivera à redire qu'il importe de ne jamais dissocier d'une production : l'appareil de production et les modes de production.

Il est alors plus aisé de comprendre comment la vidéo élargit considérablement les possibilités de pratique et de recherche dans le domaine de l'image en mouvement.

2 - Le deuxième angle sous lequel une approche semble se dessiner voudrait voir l'art vidéo hériter de la peinture. Il est évident qu'une telle position, pour être confortable, peut confiner la production à venir dans un secteur trop restreint, alors que la zone d'expression "art vidéo" semble plus large. A ce titre, je m'autorise une remarque : je suis frappé en effet de constater que parmi les vidéos retenues par le jury 81, la majorité, sauf erreur, sont des plans fixes. C'est à mon sens écarter le travail de la caméra "vidéo" et la liberté extraordinaire qu'elle autorise de mouvements, de cadrages, dans la recherche d'images nouvelles et de rapports nouveaux de communication.

La question reste toujours posée des critères d'appréciation. Dans l'état actuel de la critique, toute position radicale paraît inopérante. Dans l'état actuel de la production vidéo dont certaines données ne se stabilisent que depuis peu avec le standard U-MATIC, toutes les possibilités d'exploitation de la vidéo dans les divers secteurs de l'art ne se sont pas énoncées. Il conviendrait alors d'engager maintenant une réflexion à partir de ce qui aujourd'hui constituent des références ou des repères en veillant néanmoins à ne pas enfermer trop strictement la production dans des catégories qui, si elles facilitent la mise au point d'un système d'analyse peuvent parfois être dangereuses.

Une dernière remarque enfin, quant à la qualité technique des œuvres présentées. En dehors du problème de piratage (qui devrait se régler par un code déontologique plutôt que par un contrôle ou la mise au point d'astuces techniques l'empêchant), il devient parfois difficile d'apprécier un travail copié dans de mauvaises conditions. S'il est vrai que le spectateur doit faire alors un effort pour en apprécier la qualité artistique, il est vrai aussi que l'artiste a produit un travail d'une certaine qualité technique

...../.....



FRIGO
51, rue Saint Michel
69007 Lyon, France
téléphone 872 46 10

3.
...../.....

qu'il s'agit de respecter. Nous n'admettrions pas d'avoir à apprécier des photographies à partir de simples photocopies. La reproduction doit répondre à certaines normes de qualité.

Par ailleurs, cette attention portée à l'aspect technique s'articule avec les propos souvent tenus sur la diffusion TV.

Quelques soient, un jour, les espérances de voir les chaînes diffuser des programmes d'art vidéo, il importe que dans cette bataille l'argument technique souvent le premier avancé, trouve aussi une réponse, hors TV, par le soin apporté à la qualité technique dans la diffusion des oeuvres présentées au public.